

## 5.7 Protection et aide sociale

En France, les ressources de la **protection sociale** (hors transferts) s'établissent à 633,1 milliards d'euros en 2010. Elles se composent de **cotisations sociales** (64 %), d'impôts et taxes affectés (24 %), de contributions publiques (10 %) et d'autres ressources. Après la très faible augmentation de 2009 (+ 0,5 %), l'ensemble de ces ressources augmente de 1,8 % en 2010, sans toutefois renouer avec le rythme de croissance d'avant crise. En 2010, les dépenses de protection sociale s'élèvent à 654,2 milliards d'euros (+ 3,2 % après + 4,8 %). Le **besoin de financement de la protection sociale** s'élève ainsi à 21,1 milliards d'euros en 2010 (1 % du PIB). Ce besoin de financement est particulièrement fort depuis deux ans.

Les dépenses de **prestations sociales** (620,8 milliards d'euros) constituent la majeure partie des dépenses de protection sociale. Les prestations du risque pauvreté-exclusion augmentent de 5,6 % en 2010, traduisant la dégradation du climat économique et la montée en charge du **revenu de solidarité active (RSA)**. Les prestations du risque emploi progressent encore rapidement (+ 5 % après + 13 % en 2009) en lien avec la montée du chômage. Si la crise économique tire les prestations des risques emploi et pauvreté-exclusion à la hausse, la progression des prestations du risque maladie (28 % des prestations de protection sociale), est très modérée depuis le milieu des années 2000. Après une très forte augmentation au début des années 2000, la croissance des

dépenses du risque vieillesse-survie a également ralenti, en raison de départs en retraite moins nombreux, en particulier au titre du dispositif sur les carrières longues dont les conditions d'accès ont été durcies. Les prestations de vieillesse-survie représentent la part la plus importante des prestations sociales (45 %).

Au 31 décembre 2011, 3,5 millions de prestations d'**aide sociale départementale (ASD)** sont versées par les départements de France métropolitaine au titre de l'insertion, de l'aide aux personnes âgées, aux personnes handicapées ou à l'enfance. Les bénéficiaires des mesures de **l'aide sociale à l'enfance (ASE)** sont au nombre de 297 000 en 2011. Fin 2011, 3,7 millions de personnes sont allocataires de l'un des **minima sociaux**. Le nombre d'allocataires de **l'allocation aux adultes handicapés (AAH)** progresse de 4,6 % par rapport à 2010, en raison du plan de revalorisation de la prestation engagé sur cinq ans qui comprend un relèvement du plafond des ressources.

Au cours des dernières années, les dépenses de protection sociale dans l'Union européenne ont augmenté, passant de 26,1 % du PIB en 2007 à 29,4 % en 2010, en lien avec la crise économique. Alors que le PIB demeure pratiquement stable entre 2007 et 2010, les dépenses totales de protection sociale dans l'UE27 progressent d'environ 10 % en termes nominaux. ■

### Définitions

**Aide sociale** : destinée aux personnes dont les ressources sont trop faibles pour faire face aux besoins liés au handicap, à la maladie, à la vieillesse ou à des difficultés sociales ou économiques, elle dispense des prestations et des services répartis en trois secteurs principaux : l'aide aux personnes âgées, l'aide aux personnes handicapées et l'aide sociale à l'enfance. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1984, la quasi-totalité de l'aide sociale a été transférée aux départements. La gestion de l'allocation du Revenu minimum d'insertion (RMI) puis du Revenu de solidarité active (RSA) socle l'a été au 1<sup>er</sup> janvier 2004.

**Aide au logement, aide sociale à l'enfance (ASE), aide sociale départementale, allocation aux adultes handicapés (AAH), capacité et besoin de financement de la protection sociale, cotisations sociales, minima sociaux, prestations sociales, protection sociale, revenu de solidarité active (RSA)** : voir rubrique « définitions » en annexes.

### Pour en savoir plus

- « La protection sociale en France et en Europe en 2010 », *Études et statistiques*, Drees, octobre 2012.
- « Les bénéficiaires de l'aide sociale départementale en 2011 », *études et résultats* n° 820, Drees, novembre 2012.
- « L'UE27 a consacré 29,4 % du PIB à la protection sociale en 2010 », *communiqué de presse* n° 165, Eurostat, novembre 2012.
- « Les allocataires de minima sociaux en 2010 », *études et résultats* n° 801, Drees, mars 2012.

Retrouvez le TEF sur [www.insee.fr](http://www.insee.fr), rubrique Publications et services\Collections nationales\Insee Références

## Familles bénéficiaires des principales prestations familiales

en milliers au 31 décembre

	2010 (r)	2011	11/10 en %
Allocations familiales (AF)	4 918	4 952	0,7
Complément familial (CF)	863	859	-0,5
Allocation de rentrée scolaire (ARS)	3 022	2 997	-0,8
Allocation de parent isolé (API) et RSA <sup>1</sup>			
socle majoré	221	220	-0,3
Allocation de soutien familial (ASF)	745	740	-0,8
Prime à la naissance ou à l'adoption <sup>2</sup>	54	54	-0,7
Allocation de base (AB)	1 944	1 931	-0,7
Complément de libre choix d'activité <sup>3</sup> (CLCA)	558	542	-3,0
CMG assistante maternelle <sup>4</sup> et AFEAMA <sup>5</sup>	744	769	3,3
CMG garde d'enfants à domicile <sup>4</sup> et AGED <sup>6</sup>	67	67	-0,4
Prestation d'accueil du jeune enfant (PAJE)	2 367	2 367	0,0

1. RSA : revenu de solidarité active.
  2. Effectifs en décembre.
  3. Y compris COLCA : complément optionnel de libre choix d'activité.
  4. CMG : complément de libre choix du mode de garde.
  5. AFEAMA : aide à la famille pour l'emploi d'une assistante maternelle agréée.
  6. AGED : allocation de garde d'enfant à domicile.
- Champ : France (y compris Mayotte depuis 2011), tous régimes.  
Sources : Drees ; CNAF.

## Bénéficiaires de l'aide sociale départementale

effectifs au 31 décembre

	2010	2011 (p)	11/10 en %
Aide aux personnes âgées	1 330 893	1 362 486	2
Aide aux personnes handicapées	331 913	355 590	7
Aide sociale à l'enfance	290 703	297 254	2
Aide sociale au titre de l'insertion	1 435 839	1 474 513	3

Champ : France métropolitaine.  
Sources : Drees, enquêtes Aide sociale ; CNAF ; CCMSA ; Dares.

## Ratios macro-économiques de la protection sociale

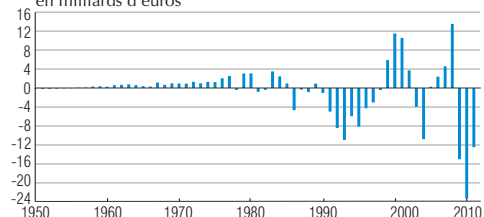
en %

	2006	2007	2008	2009	2010
Prestations de protection sociale / PIB	29,6	29,3	29,7	31,9	32,0
Prestations de protection sociale / RDBa <sup>1</sup>	36,3	36,0	36,1	37,5	37,8
Ressources de la protection sociale / PIB	31,7	31,5	32,0	33,0	32,7
Part des PO finançant la protection sociale <sup>2</sup>	64,7	65,4	66,5	70,5	69,4

1. Revenu disponible brut ajusté des ménages.
  2. PO : prélèvements obligatoires. Il s'agit des impôts et cotisations sociales effectives reçues par les administrations publiques et les institutions européennes.
- Source : Drees ; Insee.

## Capacité (+) ou besoin (-) de financement des administrations de sécurité sociale de 1950 à 2011

en milliards d'euros



Note : dans le cadre du passage à la base 2005, la Caisse d'amortissement de la dette sociale (Cades) et le Fonds de réserve pour les retraites (FRR) sont reclassés des ODAC vers celui des administrations de sécurité sociale dès leurs dates de création (1996 et 2001).

Source : Insee, comptes nationaux - base 2005.

## Barèmes des minima sociaux en 2012

valeurs mensuelles en euros courants

	Montants maximaux	Plafonds de ressources
Revenu de solidarité active (RSA)	474,93	474,93
Allocation de solidarité spécifique (ASS)	475,41	1 094,10
Allocation équivalent retraite (AER) <sup>1</sup>	1 026,26	1 619,52
Allocation temporaire d'attente (ATA) <sup>2</sup>	334,89	RSA
Allocation aux adultes handicapés (AAH)	743,62	743,62
Allocation de solidarité aux personnes âgées	742,27	742,27
Allocation supplémentaire d'invalidité	388,05	674,69
Allocation veuvage (AV)	582,18	727,72

1. Allocation supprimée à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011 excepté pour les personnes qui en bénéficient déjà à cette date.
2. Le plafond de l'ATA correspond au montant forfaitaire du RSA selon la composition familiale.

Note : barèmes pour une personne seule (personne isolée sans enfant pour le RSA) ; montant maximal pour un taux normal pour l'ASS, pour les deux premières années pour l'AV.

Source : Drees.

## Allocataires de minima sociaux en 2011

	2011 (p) en milliers	11/10 en %
Alloc. aux adultes handicapés (AAH)	956,6	4,6
Alloc. supplémentaire vieillesse (ASV) et alloc. de solid. aux pers. âgées (ASPA) <sup>1</sup>	573,1	-0,6
Allocation de solidarité spécifique (ASS)	375,8	5,7
Alloc. supplémentaire d'invalidité (ASI)	84,2	-4,0
Alloc. équiv. retraite de rempl. (AER-R)	38,2	-22,7
Allocation temporaire d'attente (ATA)	49,0	14,0
Allocation veuvage (AV)	6,7	6,3
Revenu de solidarité (RSO)	12,1	-7,6
Revenu de solid. active (RSA) « socle » France entière	1 589,3	///
<b>Ensemble des minima sociaux</b>	<b>3 685,0</b>	<b>2,6</b>

1. L'ASPA est entrée en vigueur le 13 janvier 2007. Elle se substitue, pour les nouveaux bénéficiaires, aux anciennes allocations du minimum vieillesse, notamment à l'ASV.

Note : le RSA remplace le RMI et l'API dans les DOM à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2011. Seule une partie du RSA (le « RSA socle ») est considérée comme un minimum social.

Champ : données au 31 décembre.

Source : Drees.

## Prestations de protection sociale en 2010

en millions d'euros

	2010	10/09 en %
Maladie	170 749	2,9
dont régimes assurantiels	145 540	2,8
Invalidité et accidents du travail	42 312	3,7
dont régimes assurantiels	17 881	1,5
Vieillesse-survie	278 543	3,5
dont régimes assurantiels	262 275	3,6
Famille-maternité	55 545	1,1
dont régimes assurantiels	38 324	1,9
Emploi	42 550	5,0
dont régimes assurantiels	30 759	7,5
Logement	16 248	1,1
dont régimes d'intervention publique	11 790	1,2
Pauvreté-exclusion sociale	14 830	5,6
dont régimes d'intervention publique	12 141	5,4
<b>Total des prestations sociales</b>	<b>620 777</b>	<b>3,2</b>

Source : Drees, comptes de la protection sociale.